## DECISION

## du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux accordant démission de ses fonctions à un greffier de la Cour de Justice Benelux

M (84) 4

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéa 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que Monsieur Guy Moreau a demandé le 24 février 1984 d'être déchargé de ses fonctions de greffier de la Cour,

Vu l'avis conforme du Président, du Chef du Parquet et du Greffier en chef de la Cour,

A pris la décision suivante :

## Article 1er

Monsieur Guy MOREAU est déchargé de ses fonctions de greffier de la Cour de Justice Benelux.

## Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 22 mai 1984.

Le Président du Comité de Ministres,

H. van den BROEK